

Gestion sylvicole et cynégétique des boisements naturels

Motivation des propriétaires – Exemple de la Sologne du Loiret

Jean-Michel Soubieux

Les propriétaires disposant sur leur territoire de nouveaux boisements, spontanés ou artificiels, peuvent avoir l'ambition de les amener dans un état de production économiquement intéressant. Dans des régions où les revenus de la chasse sont importants, au moins en comparaison des revenus de la forêt, la motivation des propriétaires peut également être d'utiliser la présence de ces boisements pour améliorer la capacité d'accueil du biotope pour les espèces gibiers. La Sologne du Loiret regroupe des caractéristiques telles qu'elle constitue un champ d'investigation intéressant pour tenter de comprendre la motivation des propriétaires pour la « gestion des boisements spontanés ».

Présentation de la Sologne du Loiret

■ *Un peu d'histoire*

Trois départements de la région Centre, le Cher, le Loiret et le Loir-et-Cher, se partagent la Sologne, vaste de 463 000 ha. Dans le Loiret, la Sologne occupe 139 000 ha. Ancestralement recouverte de forêts feuillues, cette région fut au Moyen-Âge partiellement défrichée et assainie pour valoriser une agriculture prospère, à base de seigle.

Entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, les guerres de religion dépeuplèrent ces campagnes. L'absence d'entretien de l'espace rural transforme alors la Sologne en un immense marécage infesté de brigands et de maladies. Ce n'est qu'en 1858 avec la création par Napoléon III du Comité

Central Agricole de la Sologne et le lancement d'un vaste programme de reboisement à base de pin maritime que cette région sortira de ce marasme. Les grands propriétaires revinrent sur leurs terres et remirent en valeur leur domaine agricole, forestier et aquacole. Avec le développement des transports, la Sologne se trouva mise à un saut de train puis de voiture de Paris. Ce n'est toutefois qu'après 1945 que la renommée cynégétique de la Sologne prend l'ampleur qu'on lui connaît encore actuellement.

■ *Évolution récente du milieu rural Solognot*

En 1979, l'inventaire forestier du Loiret recense 49 000 ha de formations boisées en Sologne, soit un taux de boisement d'environ 35 %. L'agriculture est alors encore prédominante avec 73 000 ha consacrés à cette activité. Les landes et friches occupent environ 4 000 ha.

De 1979 à 1992, date du dernier inventaire forestier, la forêt a progressé d'environ 410 ha par an, alors qu'inversement les surfaces occupées par l'agriculture régressaient de 800 ha par an.

Depuis 1992, l'examen des résultats successifs des enquêtes TERUTI permet de constater que les surfaces en landes et friches sont passées de 7 810 ha à 5 833 ha. Pendant cette période :

- 471 ha de landes et friches sont retournés à la culture ;
- 564 ha de cultures sont transformés en landes et friches ;
- 1 788 ha de landes et friches ont évolués vers le boisement ;

Jean-Michel Soubieux

DDAF du Loiret
Service Forêt
Cité Administrative
Coligny
131 rue du
Faubourg Bannier
45042 Orléans
Cedex 01

– 282 ha ont été urbanisés.

Cette diminution des surfaces en landes et friches est donc largement due au boisement, naturel ou artificiel, de ces surfaces. Globalement et en précisant que les méthodes d'inventaires sont différentes, on peut estimer que sur la période 1979-1996 la forêt a progressé d'environ 8 000 ha. Sur cette même période environ 1 200 ha de boisements nouveaux, artificiels ont été aidés par le Fonds Forestier National ou l'État. N'étant pas exclu que des boisements artificiels aient été réalisés sans aides publiques, on peut estimer qu'environ 6 000 ha de boisements spontanés jeunes (< 20 ans) sont actuellement recensables en Sologne du Loiret.

■ *La forêt en Sologne*

Les 52 500 ha de forêts de production en Sologne du Loiret sont constitués de la façon suivante (source IFN 1992) :

- taillis : 21 %, dont 37 % à base de bouleau,
- futaie feuillue : 16 %, essentiellement de chêne pédonculé,
- futaie résineuse : 18 %, dont 61 % de pin sylvestre,
- mélange taillis futaie : 45 %, dont 70 % à base de chêne pédonculé.

25 % de la forêt de Sologne sont composés en majorité de résineux. La forêt en Sologne du Loiret est exclusivement privée, à l'exception de la forêt domaniale de Lamotte Beuvron occupe 243 ha dans ce département. Enfin pratiquement 4 000 ha sont classés par l'IFN. en boisements lâches, dont le couvert est inférieur à 40 %. Ces boisements sont intimement liés aux landes qui y sont réparties sous forme de clairières. La forêt solognote est donc caractérisée par la dominance des structures à base de taillis, principalement de chêne pédonculé. Par ailleurs l'abandon des terres agricoles s'accompagne d'une part de la réalisation de boisements artificiels, principalement à base de pin laricio de Corse et d'autre part de l'apparition de landes, landes boisées et accrues.

■ *La chasse en Sologne*

Depuis la fin du XIX^e siècle et le développement des voies de communication, la Sologne

est devenue un vaste territoire de chasse pour les « propriétaires parisiens ». La Sologne du Loiret étant la plus proche de Paris on peut penser qu'elle a bénéficié en priorité de cette renommée. La chasse solognote a été largement dédiée au petit gibier jusque dans les années 1960 : faisan, perdrix rouge et lapin de garenne constituaient le fonds de chasse de ces territoires. L'apparition de la myxomatose en 1952, en disséminant les populations de lapins, a concentré cette chasse principalement sur le faisan, d'autant plus que ce gibier s'élève très facilement.

La mise en œuvre du plan de chasse grand gibier dans les années 1970 a contribué à l'extension des populations de chevreuil et de cerf élaphe. Actuellement la chasse du grand gibier a partiellement supplanté celle du petit gibier. Pour la saison 1998/1999 il a été attribué pour la Sologne du Loiret 4 000 bracelets de chevreuils et plus de 800 bracelets de cerfs. Le mode de chasse le plus courant est la battue, permettant d'apporter la convivialité recherchée pour ces chasses souvent à caractère relationnel. Bon nombre de ces chasses sont également louées par les propriétaires, à des prix qui dépassent parfois l'imaginaire : de 500 à 800 F/ha/an pour les chasses les plus fournies en grand gibier.

■ *L'utilisation des boisements spontanés en Sologne*

Ces boisements spontanés sont communément dénommés boulaies (dominance du bouleau), brémilles (1^{er} stade à dominance du genêt à balai) ou landes (colonisation pas les ligneux après un passage en friches ou landes à callune ou bruyère cendrée). Dans certaines propriétés, ils constituent une part importante notamment suite à l'abandon des terres agricoles ou des cultures à gibier.

■ *Types de boisements naturels*

Les sols en Sologne sont développés sur des formations sablo-argileuses, à acidité importante. Le critère de variabilité est principalement constitué par le niveau d'hydromorphie ou de drainage du sol, dépendant du rapport sable/argile et de la position topographique. Les boisements naturels qui se développent sur ces sols sont

donc de différents types :

– lande à bruyère cendrée, à genêt ou à callune sur les sols les plus secs : la colonisation par le chêne pédonculé, le chêne rouvre, le chêne tauzin ou le châtaignier est le stade évolutif le plus fréquent ;

– lande herbacée colonisée par le bouleau ou par les saules dans les stations fraîches ;

– lande à molinie, colonisée par le bouleau, le tremble et le saule sur les stations à hydromorphie marquée.

■ *Gestion sylvicole*

Les propriétaires sylviculteurs motivés par la gestion forestière de ces boisements naturels s'orientent *a priori* vers deux itinéraires techniques :

– si le nombre de tiges d'avenir de chênes ou de châtaigniers est suffisant, le peuplement peut être valorisé par des travaux de taille de formation, d'élagage, de dégagement et nettoyage, puis ultérieurement par la pratique d'éclaircies ;

– si ce nombre est insuffisant, ils doivent s'orienter soit vers des techniques d'enrichissement, soit dans les cas extrêmes (boisement non valorisable) vers le reboisement.

Toutes ces techniques nécessitent donc un investissement qui souvent est loin d'être négligeable. Par ailleurs ces travaux ne sont pas toujours éligibles aux aides publiques. Dans ces conditions et lorsque le propriétaire est chasseur ou tire un revenu important de la chasse il peut s'orienter vers une « gestion exclusivement cynégétique » de ces peuplements.

Intérêt cynégétique des boisements spontanés

La chasse en Sologne est maintenant souvent tournée vers le grand gibier. La chasse du petit gibier est essentiellement une chasse de gibier artificiel. Toutefois quelques territoires de chasse sont aménagés pour le faisan naturel. Nous présenterons donc les attentes et interrogations des propriétaires, les chasseurs, motivés pour l'aménagement de ces deux types de territoires.

■ *Territoire de chasse au faisan*

Sur ces territoires, le propriétaire recherche la diversité : l'alternance entre les terres cultivées, les jachères cultivées, les haies, les bandes boisées, les bosquets et les boisements à structure diversifiée. La présence de boisements spontanés, lorsqu'ils sont morcelés et répartis de façon judicieuse sont intéressants car ils apportent eux-mêmes cette diversité recherchée. Toutefois, lorsqu'ils ont une structure homogène sur une surface supérieure à l'hectare, l'intérêt décline avec la fermeture de ces boisements.

Sur le territoire des Baillis, commune de Saint-Florent Le Jeune, M. Pasquet met en œuvre une gestion conforme à ce qu'il préconise dans *La chasse verte* : entretien et création de haies - mise en place de jachères cultivées - mise en place de bandes de rupture dans les cultures. Son territoire est également occupé par des boisements sous forme de bosquets de 4 à 10 ha. Certains de ces bosquets sont constitués par des boisements spontanés à base de saule et de bouleau. L'absence d'essences forestières de production et le peu d'intérêt présenté par ces parcelles pour le faisan ont décidé le propriétaire à engager une opération de reboisement.

Afin de développer le maximum de lisière, un boisement en damier a été mis en place conduisant au reboisement d'une surface équivalente à la moitié de la surface totale de la parcelle. Les essences utilisées sont diverses - frêne, merisier, pin maritime - et les plants ont été installés dans les « damiers », après broyage de la végétation. L'intérêt de ce type de milieu pour les faisans a été immédiat, puisque dès la fin du broyage ils ont occupé ces espaces ouverts. L'entretien de ces plantations maintiendra cet attrait pendant quelques années.

■ *Territoire de chasse grand gibier*

Le chevreuil

Le régime alimentaire du chevreuil est à base de végétation ligneuse ou semi-ligneuse. Son activité est la plus importante dans les heures suivant le lever du soleil et celles précédant son coucher. La végétation la plus appétente est la ronce, suivie du lierre, des fruits forestiers l'hiver, et des feuilles de ligneux l'été. Le chevreuil est par ailleurs un animal à forte territorialité.

La surface de ce territoire varie notamment en fonction des caractéristiques du milieu : ainsi, en milieu ouvert le territoire sera de faible surface, alors que celle-ci augmentera si le milieu se ferme. Le chevreuil recherche en fait les zones de transition, de lisière, pour son alimentation. Le milieu fermé lui offrant principalement un abri.

En conséquence, le propriétaire recherchera cette variété de milieu : l'alternance de boisement et de milieu ouvert pourra être constituée par des cultures, des friches, des clairières, mais également des coupes. Les boisements naturels peuvent donc répondre à cette attente : ils permettent de procurer une nourriture ligneuse variée et appétente, et éventuellement un abri si les boisements fermés sont peu fréquents sur la propriété.

Le cerf

À l'origine le cerf est un animal de milieu ouvert, de steppes. Peu à peu, sous la pression des activités humaines, et principalement l'extension des zones cultivées, il a dû trouver refuge dans les grandes forêts. Le biotope actuellement bien adapté à cette espèce traduit cette histoire : le cerf est un animal de grande forêt alternant les sous-bois de futaie bien dégagés, les vastes zones de gagnage (coupes rases, clairières, plantations, pare-feu) et les zones de couverts denses pouvant lui servir d'abri et de refuge. Les besoins alimentaires du cerf englobent en proportion à peu près équilibrée une part d'aliments tendres (végétation herbacée), et d'aliments coriaces (écorce, pousses ligneuses, callune, ...) et durs (fruits forestiers).

Par ailleurs, les populations des cerfs vivent sur des territoires de 5 à 10 000 ha. Les cerfs mâles sont capables de grands déplacements, notamment à l'époque du brame, vers les secteurs fournis en biches, puis à la recherche de zones de quiétude au moment de la chute de leurs bois.

En conséquence, le propriétaire devra rechercher cette variété d'habitat permettant d'offrir nourriture et abris. Dans cet aménagement, les boisements naturels verront leur rôle varier avec leur évolution : d'abord zone de gagnage pour la consommation d'herbacées puis de ligneux, ils évoluent ensuite vers un rôle de refuge lors-

que le couvert sera devenu dense. Selon la répartition des différents types de biotope sur son territoire, le propriétaire souhaitera soit conserver un milieu ouvert pour maintenir des gagnages herbacés et ligneux, soit évoluer vers des milieux fermés, plus forestiers pour offrir des abris à la faune.

Le sanglier

Le sanglier adapte ses besoins alimentaires aux disponibilités du milieu : constitué en grande majorité (75 %) de fruits forestiers, dans les forêts feuillues, les années de glandées importantes, son régime peut être principalement constitué, les autres années, de productions végétales agricoles ou de nourritures rapportées (agrainage, nourrissage). Dans le milieu, le sanglier aura besoin d'eau (souilles) et de couverts très denses pour l'abri. Les boisements naturels, lorsqu'ils sont très denses et sur sols humides, constituent des zones de refuge préférentielles. La conduite de ces boisements vers des peuplements constitués d'essences fructifères (chênes, châtaignier, alisiers, fruitiers divers) peut ensuite intéresser ces propriétaires.

Motivation des propriétaires de territoires de chasse au grand gibier

Lorsque le propriétaire dispose sur son territoire de zones anciennement cultivées ou de landes boisées, des interrogations se formulent sur la conduite de ces parcelles pour satisfaire dans un premier temps son souci d'aménagement cynégétique et à plus long terme, la constitution d'un patrimoine forestier. Deux types de question sont alors posées :

– **quelle conduite** adopter pour que ces boisements naturels offrent des zones de gagnage aux cervidés et des zones de refuge pour l'ensemble de la grande faune ?

– **quelles méthodes** sylvicoles adopter pour amener ces boisements naturels vers un état permettant la production de bois, sans que ceci remette en cause la qualité cynégétique de la propriété ?

Actuellement deux attitudes sont communément rencontrées :

– **le propriétaire privilégie l'option production de bois** et s'oriente le plus souvent vers un re-

boisement résineux. La valeur de ces parcelles pour le gibier est alors très faible passés 5/10 ans ;

– le **propriétaire privilégie l'option cynégétique** et maintient ces brémailles en l'état tant qu'elles sont intéressantes pour le gibier, puis éventuellement les « débroussaille » régulièrement, maintenant ces boisements dans un état à peu près constant.

Peut-on proposer une autre alternative à ces propriétaires, qui permette à la fois de conserver une capacité d'accueil satisfaisante pour le grand gibier, mais également de les orienter vers la constitution de milieu forestier et producteur de bois.

La chasse, permettant dans une région très réputée de ce point de vue des revenus annuels non négligeables, il semble nécessaire sous peine de voir le propriétaire se détourner de la gestion forestière, d'intégrer ses « besoins cynégétiques » dans la conduite de ces peuplements et notamment des boisements spontanés. Il semble ainsi envisageable et quelques propriétaires s'engagent dans cette voie, de concilier la production ligneuse et la valeur cynégétique de ces territoires :

– en privilégiant les essences fruitières (chêne, châtaignier, alisier) ;

– en installant des essences fruitières (merisier, chêne rouge d'Amérique) ;

– en utilisant des techniques de plantation à large espacement.

Conclusion

Les propriétaires solognots sont tentés de répondre aux seules exigences des locataires de chasse. Or des alternatives techniques existent et doivent être développées. Quelques propriétaires se sont déjà lancés dans cette voie. Les projets qu'ils développent favorisent la diversité du milieu et donc l'attrait pour la faune et le gibier en particulier. Par ailleurs ces techniques valorisent leur patrimoine forestier. Elles ont par ailleurs l'avantage de répondre aux vœux de biodiversité tellement à la mode à l'heure actuelle.

Alors que la Sologne tend inexorablement à se reboiser, la chasse peut être un levier pour une mise en valeur intelligente de ces nouveaux espaces boisés. Chasse et forêt ne sont pas inconciliables pour peu que chacun entende les contraintes et les souhaits de l'autre. ■

Résumé

La Sologne du Loiret, boisée sur près de 40 % de sa surface, est essentiellement réputée pour la chasse. Les propriétaires forestiers sont tentés par une gestion exclusivement cynégétique compte-tenu des revenus escomptés de cette activité. Une alternative permettant de concilier gestion sylvicole et chasse doit être proposée en développant des techniques améliorant le patrimoine forestier de la propriété et en préservant les revenus de la chasse : enrichissement avec des essences fruitières, plantation à grand écartement, mise en valeur des essences précieuses existantes.

Abstract

Sologne du Loiret, has forests over about 40 % of its area and is mainly known for its hunting. Owners are tempted to manage their forests exclusively for hunting, taking into account the revenues they expect from this activity. An alternative should be proposed to them involving a compromise between hunting and forestry by developing techniques improving the value of the forest while preserving the revenues from hunting: planting of fruit trees, spacing of trees, drawing full benefit from the existing species yielding precious woods.

I. Douche; Parc naturel régional du Haut Jura

